

Ouest-France 17.10.2008

## Écotaxe : les Bretons arrachent leur exception

Les demandes des entreprises bretonnes seront prises en compte. Dans la nuit de mercredi à jeudi, les députés ont adopté un amendement au projet de taxe kilométrique.

Il y aura donc bien une exception bretonne en matière d'écotaxe. Épaulés par l'ensemble du monde économique régional, et soutenus par les députés Marc Le Fur (UMP Côtes-d'Armor) et Pierre Méhaignerie (UMP Ille-et-Vilaine), les élus bretons ont ferrailé mercredi, jusque tard dans la soirée.

Au bout du compte, ils ont réussi à éviter que la taxe kilométrique, prévue dans le projet de loi issue du Grenelle de l'Environnement, ne s'applique aux transporteurs

routiers de façon uniforme sur l'ensemble du territoire national.

L'amendement, proposé par le gouvernement, et adopté par les députés, prévoit « **par exception, des aménagements de la taxe** ». Deux critères sont retenus : « **l'éloignement des territoires de l'espace européen, et la disponibilité des modes de transport alternatifs à la route** ». Or, en Bretagne, 93 % du transport de marchandises se fait par la route.

Pour Patrick Caré, président du

Medef Bretagne, « **les Bretons ont fait valoir leur spécificité de région excentrée. L'économie bretonne ne peut accepter de payer 12 % du produit national de cette taxe, alors qu'elle ne représente que 4,5 % de l'économie nationale.** »

Pourtant, le 8 octobre, en sortant de l'Élysée, la délégation de responsables de l'économie bretonne, composée des présidents des différentes chambres consulaires, faisait grise mine. Leurs

interlocuteurs élyséens leur avaient fait comprendre qu'il n'y aurait pas d'exception bretonne.

« **La voie parlementaire a payé. On a entendu la voix de la Bretagne dans l'hémicycle** », se félicite le patron du Medef. Reste à faire entrer cet amendement qui satisfait les Bretons, dans le cadre de la loi de Finances. Un texte qui sera discuté le 6 novembre.

**Philippe GAILLARD.**